

06-10-22

Ce jeudi 6 octobre, le gouvernement a dévoilé son plan de sobriété énergétique. Objectif de l'exécutif : baisser de 10 % la consommation d'énergie.



Principales mesures touchant les agents publics et leurs administrations

La sobriété dans l'administration doit ainsi tout d'abord passer par une *"meilleure gestion"* des bâtiments de l'État. Le gouvernement appelle pour ce faire les administrations à ne **pas utiliser de chauffage au-dessus des 19 degrés** recommandés **ni de climatisation en dessous de 26 degrés**.

En cas d'urgence (les jours ÉcoWatt* rouge), la température de chauffage **pourra être encore abaissée d'un degré** dans les bâtiments administratifs et les **agents publics travailleront dans ce cas "en horaires décalés"**.

L'**eau chaude sera également coupée** dans les sanitaires des bâtiments de l'administration (sauf douches, ce qui risque d'être un peu compliqué, les circuits d'eau chaude pour les douches et les sanitaires sont généralement les mêmes).

Le **télétravail sera vivement recommandé** afin « *d'économiser sur les déplacements et d'optimiser l'usage des bâtiments* ». Seule condition : le télétravail doit être « *bien organisé* » et respecter un « *délai minimal* » de trois à quatre jours « *pour rendre la mesure intéressante en termes d'économie d'énergie* ». Pour encourager davantage au télétravail, le ministère de la Fonction publique devrait annoncer une **revalorisation de 15 %** de l'indemnisation télétravail à destination des agents. Son **montant va ainsi passer de 2,50 euros à 2,88 euros par jour** "afin de couvrir l'augmentation des prix de l'énergie à partir de début 2023", a précisé l'exécutif.

Les fonctionnaires utilisant des véhicules de service vont être incités à **rouler moins vite, notamment de 130 à 110 km/h sur autoroute et de 110 à 100 km/h sur voies rapides**. Baisser la vitesse sur les routes pourrait permettre de diminuer de 20 % la consommation de carburants sur ces trajets.

Une montée en puissance du "**forfait mobilités durables**" est également prévue dans la fonction publique. D'un **montant de 200 euros par an** actuellement, ce forfait s'applique aux trajets domicile/travail effectués à vélo mais également en covoiturage. **Son montant va ainsi passer à 300 euros**. Une hausse qui s'ajoutera au **cumul de ce forfait avec le remboursement d'un abonnement de transports en commun** qui sera désormais possible.

L'État annonce une nouvelle **enveloppe de 150 millions d'euros** pour permettre la **rénovation des bâtiments publics** « avec une focale sur les travaux à gains rapides », a précisé le conseiller du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, se disant certain « qu'il existe des gisements importants d'économie dans le bâtiment, avec des travaux simples ». Il s'agira notamment de **refaire des isolations**, ou de **poser des thermostats intelligents** ou des **ampoules à LED**.

Les autres mesures décidées par l'exécutif pour un "État exemplaire"

- **Limitation de l'usage des écrans dans les bâtiments publics** "*en débranchant tous les écrans non essentiels (halls, selfs...)*" et "*en les supprimant dans un second temps lorsque c'est possible*"
- Déploiement d'une "*task force territorialisée*" d'énergéticiens et de techniciens ayant pour mission "*d'améliorer la gestion énergétique des sites et bâtiments de l'État*"
- Déploiement d'"*ambassadeurs sobriété*" dans chaque administration, qui seront en charge de la gestion de leurs plans de sobriété
- Lancement de programmes d'**installation photovoltaïque dans les bâtiments de l'État**
- **Remplacement des chaudières au fioul et au gaz** dans ces bâtiments